

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Par arrêté en date du 8 novembre 2019, le Président de la CCSA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Sud-Artois, pour une durée de 39 jours consécutifs, du **mardi 3 décembre 2019 à 8 heures, au vendredi 10 janvier 2020 à 17 heures.**

Communes concernées : Ablainzeville, Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Avesnes-lès-Bapaume, Alette, Bancourt, Bapaume, Barastre, Beaulencourt, Beaumetz-lès-Cambrai, Béhagnies, Bertincourt, Beugnâtre, Beugny, Biefvillers-lès-Bapaume, Bihucourt, Bucquoy, Bullecourt, Bus, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Douchy-lès-Alette, Ecoist-Saint-Mein, Ervillers, Favreuil, Foncquevillers, Fontaine-lès-Croisilles, Frémicourt, Gomiécourt, Gommecourt, Gréville, Hamelincourt, Haplincourt, Havrincourt, Hébuterne, Hermies, Lebuquière, Léchelle, Le Sars, Le Transloy, Ligny-Thillois, Martinpuich, Metz-en-Couture, Morchies, Morval, Mory, Moyenneville, Neuville-Bourjonval, Noreuil, Puisieux, Rencourt-lès-Bapaume, Rocquigny, Ruyaulcourt, Saily-au-Bois, Saint-Léger, Sapignies, Souastre, Trescault, Vaulx-Vraucourt, Vélou, Villers-au-Flos, Warlencourt-Eaucourt, Ytres.

Par décision du 12 août 2019, M. le Président du Tribunal administratif de Lille a nommé une commission d'enquête composée de la manière suivante : M. Jean-Marie JACOBUS, Mme Annie DEHEUL, M. Pierre GUILLEMANT, M. Alain LEBEK et M. François SCHERPEREEL.

Le siège de l'enquête publique est la communauté de communes Sud-Artois.

Le dossier d'enquête mis à disposition du public sera consultable ;

Pendant la durée de cette enquête, aux horaires d'ouverture habituels du siège de la CCSA et des lieux de permanence énumérés ci-contre.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la CCSA : <https://www.cc-sudartois.fr/> et gratuitement sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes du Sud-Artois. Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables et téléchargeables sur le site du prestataire « Préambules SAS » à l'adresse suivante : <https://www.plui-sud-artois.fr/>. Dans les communes n'accueillant pas de permanence, un dossier partiel sera mis à disposition.

Dès la publication de l'arrêté d'organisation de l'enquête, et pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra, sur sa demande écrite adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois, 5 rue Neuve CS30002 62452 BAPAUME Cedex et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Un registre d'enquête coté et paraphé par un des commissaires enquêteurs sera ouvert et mis à disposition du public au siège de l'enquête ainsi que dans chaque mairie du ressort territorial de la CCSA.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

Transmettre ses observations et propositions (le public est averti qu'elles seront reportées sur le registre dématérialisé et accessibles à tous sur internet) :

- Soit en les consignants sur les registres d'enquête mis à disposition au siège de l'enquête et dans les 64 communes du ressort territorial de la CCSA

- Soit en les adressant par courrier à M. JACOBUS, Président de la commission d'enquête, à la Communauté de Communes du Sud-Artois, 5 rue Neuve 62452 BAPAUME Cedex

- Soit en les consignants sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.plui-sud-artois.fr/>

- Soit en les envoyant à l'adresse courriel plui-sud-artois@registre-dematerialise.fr

- Rencontrer un membre de la commission d'enquête à l'occasion d'une permanence dont la liste figure ci-dessous.

DATE	LIEU Mairie sauf Gréville	ADRESSE DE LA PERMANENCE	HORAIRE
Mardi 3/12/2019	Hermies	30 Grand'Place	9h00 – 12h00
Mardi 3/12/2019	Achiet-le-Grand	21 rue de la Mairie	9h00 – 12h00
Mercredi 4/12/2019	Bapaume	36 place Faidherbe	9h30 – 12h30
Mercredi 4/12/2019	Bertincourt	Place du Général de Gaulle	9h00 – 12h00
Jeudi 5/12/2019	Saily-au-Bois	6 rue Haute	9h00 – 12h00
Mardi 10/12/2019	Villers-au-Flos	Grand'Rue	9h00 – 12h00
Mercredi 11/12/2019	Moyenneville	8 rue du 11 Novembre	14h00 – 17h00
Jeudi 12/12/2019	Le Transloy	15 rue de l'Église	16h30 – 19h30
Samedi 14/12/2019	Beugny	Route de Cambrai	9h00 – 12h00
Samedi 14/12/2019	Croisilles	Grand'Place	9h00 – 12h00
Mardi 17/12/2019	Salle polyvalente de Gréville	Route de Bihucourt	16h00 – 19h00
Mercredi 18/12/2019	Vaulx-Vraucourt	2 rue Cagin Penel	9h00 – 12h00
Jeudi 19/12/2019	Ervillers	Rue de l'Église	14h30 – 17h30
Jeudi 19/12/2019	Metz-en-Couture	1 place de la Mairie	9h30 – 12h30
Samedi 21/12/2019	Bucquoy	21 rue de Dierville	9h00 – 12h00
Samedi 28/12/2019	Bapaume	36 place Faidherbe	9h00 – 12h00
Vendredi 3/01/2020	Vaulx-Vraucourt	2 rue Cagin Penel	9h00 – 12h00
Vendredi 3/01/2020	Bertincourt	Place du Général de Gaulle	14h00 – 17h00
Lundi 6/01/2020	Hébuterne	2 Grand Rue	15h00 – 18h00
Mardi 7/01/2020	Croisilles	Grand'Place	9h00 – 12h00
Vendredi 10/01/2020	Metz-en-Couture	1 place de la Mairie	14h00 – 17h00
Vendredi 10/01/2020	Bucquoy	21 rue de Dierville	9h00 – 12h00
Vendredi 10/01/2020	Achiet-le-Grand	21 rue de la Mairie	14h00 – 17h00
Vendredi 10/01/2020	Bapaume	36 place Faidherbe	14h00 – 17h00
Vendredi 10/01/2020	Hermies	30 Grand'Place	13h30 – 16h30

À l'issue de l'enquête, la Commission d'enquête établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. La Commission consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Sud-Artois pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet du prestataire « Préambules SAS » à l'adresse <https://www.plui-sud-artois.fr/> et sur le site internet de la Communauté de Communes du Sud-Artois pendant la même durée.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, et du rapport de la Commission d'enquête, sera proposé à l'approbation par délibération du Conseil Communautaire.